

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 27 mai 2025

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai
à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

21 mai 2025

Etaient présents : BISCH Jacques – CARETTE Adeline – DULOUT Jean-Luc – JAOUEN Gwenaëlle – JUHEL Jean-Etienne – PORS Olivier – ROLLAND Iwan – PIGEYRE Carole – MONOT Joël – FLOCHLAY Loïc – GOURRET Didier – JOYEUX David – LE BERRE Aurélien.

Étaient absents : LAPART Nathalie (procuration à Olivier PORS) – LE BRAS Mickaël.

Jean-Luc Dulout a été élu secrétaire de séance.

2025-05-02 : D43 BELLEVUE / DEMANDE DE CLASSEMENT EN RIC

Exposé :

Les travaux de création du rond-point de Bellevue ont été achevés fin 2014. Le conseil Départemental avait alors demandé au conseil Municipal de rétrocéder à la commune le tronçon de la RD43 sur 480 m, ainsi que la partie reliant Bellevue au nouvel aménagement soit 67 m.

Le conseil municipal de la commune a délibéré le 20 mai 2015 et validé le classement de ces deux portions dans le domaine public routier communal.

Cependant le tableau des voies de la commune n'a pas été mis à jour. C'est pourquoi lors du classement en RIC (Route d'Intérêt Communautaire) d'une partie de la voirie communale (en 2019), ces portions n'ont pas été prises en compte.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de mettre à jour le tableau des voies et de demander auprès de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, le classement en RIC de la portion de l'ex RD43 à Bellevue et de celle créer en 2014 pour rejoindre le nouvel aménagement.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide du classement des deux tronçons, de 480m (ex RD43) et 67m, au tableau des voies communales sous la dénomination VC14.
- Demande le classement de la VC14 en RIC auprès de la CCHPB.
- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le classement en RIC.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DULOUT



Le Maire
Olivier PORS

